

ACCORD FAMILLE D'ACCUEIL

-A nous renvoyer par retour de courrier-

NOM DE LA STAGIAIRE AIDE-FAMILIALE :

- 1) Nous soussignés (famille) certifions avoir lu les documents fournis par l'Association EuroPair Services et remplir tous les critères énumérés. Nous sommes conscients que le programme au pair est un échange culturel et nous nous engageons à traiter notre stagiaire comme un membre de la famille à part entière et non comme une aide ménagère à moindre coût.
- 2) Nous certifions avoir répondu aux différentes questions du dossier d'inscription en toute honnêteté et la parfaite exactitude de toutes les informations fournies, y compris l'emploi du temps et la nature des tâches demandées à la personne au pair.
- 3) Nous confirmerons notre accord à l'Association EuroPair Services sous 48h après le contact téléphonique que nous aurons eu avec le (la) candidat(e). Après acceptation de sa candidature, nous resterons en contact avec notre stagiaire au pair et prendrons les dispositions nécessaires pour l'accueillir à l'aéroport ou à la gare la plus proche de son arrivée.
- 4) Nous acceptons de couvrir tous les frais de logement et de nourriture pour notre stagiaire au pair, ainsi que les frais de transport pour se rendre sur le lieu de son cours de langue. Chaque semaine nous lui remettons son argent de poche, dont le montant aura été fixé en fonction des recommandations de l'Association EuroPair Services.
- 5) Nous connaissons et acceptons les conditions du programme au pair, particulièrement celles concernant le nombre et la répartition des heures de travail, la nature des tâches qui peuvent être demandées, l'argent de poche, le temps libre et les cours de langue.
- 6) Nous savons que la stagiaire au pair a droit à une semaine de « congés payés » par période de 6 mois. Nous fixerons à l'avance les dates de ses vacances.
- 7) A son arrivée, nous mettrons au point avec elle –verbalement, et par écrit si possible – tous les détails de sa vie chez nous. Nous sommes parfaitement conscients qu'elle aura besoin de temps pour se familiariser avec son nouvel environnement et ses nouvelles responsabilités ; nous devons par conséquent lui accorder une période d'adaptation.

- 8) Nous tiendrons régulièrement notre stagiaire au pair informé(e) de ses progrès durant son séjour.
- 9) Nous fixerons en accord avec notre stagiaire au pair les règles de vie dans notre maison, tel que l'utilisation du téléphone, les visites de ses ami(e)s le jour et la nuit, les heures de sortie en semaine, l'autorisation de fumer, etc.
- 10) Nous ferons un effort pour initier notre stagiaire au pair à la culture de notre pays et nous l'aiderons à progresser en français. Nous devons également nous assurer qu'elle aura la possibilité de suivre des cours de langue de façon régulière si elle vient en dehors des vacances d'été. Compte tenu des différences de culture, nous comprenons que nous devons faire preuve de tolérance envers elle.
- 11) Nous sommes conscients que le succès d'un placement au pair dépend largement de notre propre initiative. Nous essaierons d'intégrer notre stagiaire au pair à la vie de famille et, en cas de problème, nous communiquerons ouvertement avec lui/elle afin de tenter de trouver une solution. En cas de problème qui ne puisse pas être directement résolu, nous contacterons l'Association EuroPair Services pour obtenir un avis objectif.
- 12) Si aucune solution ne peut être trouvée et que nous décidons d'un commun accord une rupture anticipée du contrat d'accueil, nous nous engageons à donner un préavis suffisant à notre stagiaire au pair, tel qu'il est fixé par le règlement de l'Association. Pendant cette période, notre stagiaire remplira ses fonctions et sera normalement nourri(e), logé(e) et rémunéré(e).
- 13) Nous nous engageons à nous assurer de la couverture médicale de notre stagiaire au pair. Si la conduite d'un véhicule nous appartenant est nécessaire, nous comprenons que nous devons assumer les frais d'assurance relatifs à ce véhicule.
- 14) Nous comprenons que notre stagiaire au pair peut être retiré(e) de notre domicile par l'Association EuroPair Services sans préavis en cas de manquement de notre part à cet accord, en cas d'omission volontaire ou involontaire ou en cas de problèmes répétés avec plusieurs stagiaires au pair. Dans tous ces cas, nous ne pourrions prétendre à aucun remboursement.
- 15) Nous nous engageons à informer l'Association EuroPair Services de tout changement qui pourrait intervenir au sein de notre situation familiale.

Date et lieu :

Nom et signature de la mère de famille :

Nom et signature du père de famille :